

Ile de Vassivière
F-87120 Beaumont-du-Lac
Tel: +33 (0)5 55 69 27 27
www.ciapiledevassiviere.com

Appel à candidatures pour des paysagistes et architectes pour 3 résidences de création dans l'espace public rural en 2020

Le Centre international d'art et du paysage sur l'Île de Vassivière (Nouvelle-Aquitaine) lance un appel à candidatures pour 3 résidences de création dans l'espace public rural, pour des paysagistes et des architectes postulant seul.e ou en équipe pluridisciplinaire, de nationalité française ou de nationalité étrangère vivant en France.

Date limite d'envoi des candidatures : Reportée au dimanche 26 janvier 2020 inclus.

Période de résidence entre le 30 mars et le 15 juillet 2020 selon un calendrier préétabli avec l'équipe du Centre d'art.

Inauguration des 3 créations paysagères et/ou architecturales : samedi 11 juillet 2020.



Jean-Baptiste Decavèle et Yona Friedman, *Les voyages extraordinaires*
(le voyage à la licorne spatiale), Vassivière, 2009. © Jean-Baptiste Decavèle

De manière complémentaire à la production d'œuvres et d'expositions, le Centre international d'art et du paysage propose depuis 2012 un programme de 10 résidences artistiques par an dans le Château de l'île de Vassivière, réhabilité par les architectes Berger&Berger et BuildingBuilding. L'histoire singulière du paysage de Vassivière, les ressources que représentent le centre d'art en matière d'art, architecture et paysage et la qualité des initiatives associatives et citoyennes du plateau de Millevaches favorisent l'expérimentation et la réflexion pour des projets de création s'inspirant d'un territoire en périphérie des centres urbains, à la fois préservé et marqué par des usages industriels.

VASSIVIÈRE UTOPIA

Ce nouvel appel à candidatures vise à soutenir le travail de paysagistes et d'architectes notamment jeunes ou émergent.e.s en leur apportant l'opportunité de résider plusieurs mois sur l'île de Vassivière accompagné.e.s par une équipe professionnelle. **Il enrichira le parcours paysager et architectural en plein air « Vassivière Utopia »**, en coopération avec les communes rurales du pays de Vassivière, conçu comme une extension hors les rives du « Bois de sculptures ». Il répond à l'histoire d'un territoire marqué par l'expérimentation et les utopies sociales et au désir de certaines collectivités locales d'innover au niveau de l'aménagement du territoire. Enfin, le projet s'inscrit dans le prolongement d'une histoire des formes radicales d'architecture et de réalisations paysagères au Centre d'art (bâtiment d'Aldo Rossi et Xavier Fabre 1987-91, annexe de Berger&Berger + BuildingBuilding 2010-12, charte paysagère commandée à Gilles Clément 2002, projet non réalisé d'hébergements flottants par Philippe Rahm 2011, commandes dans les années 2000 aux architectes Hans-Walter Müller, Yona Friedmann et Kengo Kuma, commandes d'œuvres végétales sur l'île de Vassivière depuis longtemps de Nils Udo à Erik Samakh, étude sur la passerelle de l'île de Vassivière 2015 par Bureau mécanique / J'aime beaucoup ce que vous faites, commande paysagère à Liliana Motta 2017, projet d'aires de bivouac par PEAKS+Simon Boudvin et USUS+Zébra3).



éjo.coopérative, Voir l'eau du lac, Vassivière Utopia, 2018

Les équipes retenues auront la possibilité de résider dans le Château de l'île de Vassivière minimum 1 mois, maximum 3 mois entre le 30 mars et le 19 juillet 2020, de manière continue ou discontinue dans une logique de flexibilité et en fonction du calendrier du centre d'art et des deux autres équipes retenus. Pendant leur résidence elles réaliseront **des œuvres paysagères et/ou architecturales expérimentales, in situ et à échelle 1 qui seront installées entre avril et juillet dans l'espace public dans les communes rurales du pays de Vassivière** (villages de 50 à 1000 habitants), constituant un parcours en plein air.

En 2018 puis en 2019, trois équipes d'architectes et paysagistes par an ont produit des œuvres dans six communes, en 2020 (sous réserve de financements), ce projet se renouvèlera et 3 nouvelles créations pourront être installées dans 3 nouvelles communes. Ces créations ne relèveront pas en priorité d'une fonction ou d'une utilité immédiate. Quoique pouvant appartenir à des typologies identifiées (folie, kiosque, pavillon, friche, jardin, potager...), leur statut s'apparentera plutôt à celui d'œuvres d'art dans l'espace public. Elles pourront se présenter comme forme unifiée ou se déployer en plusieurs parties dans l'espace et/ou dans le temps. Installées dans l'espace public, les créations devront répondre aux normes de sécurité des publics et être compatibles avec les normes en vigueur sur les territoires d'implantation. Elles seront exposées en extérieur dans un climat rude de moyenne montagne soumis à des variations importantes de température, dans l'une des régions de France connaissant les plus hauts taux de pluviométrie. Même si elles peuvent être de durée temporaire, leurs matériaux et modes de construction devront être pensés pour durer quelques années. Ces créations feront l'objet d'une contractualisation entre le Centre d'art et chaque créateur.ice ou équipe.

Il est possible de prendre connaissance des éditions précédentes de Vassivière Utopia 2018 et 2019 en consultant le livret sur ce lien : <https://fr.calameo.com/read/0058651566bfe782c6933>



Atelier 1:1, Plate-forme, Vassivière Utopia, 2018

Conditions d'accueil en résidence

Logement :

Les architectes et paysagistes seront accueilli.e.s dans les logements équipés dans le Château de l'île à répartir en fonction du nombre de collaborateur.ice.s et de leurs disponibilités. Il y a trois logements différents avec lits doubles, dont l'un peut accueillir une famille:



Appartement : 67,9 m²

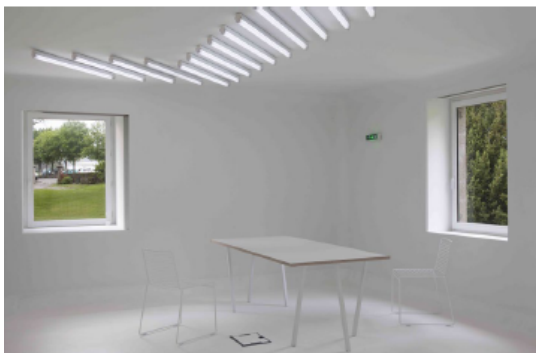


Studios 1 et 2 : 30 m² et 28,2 m²

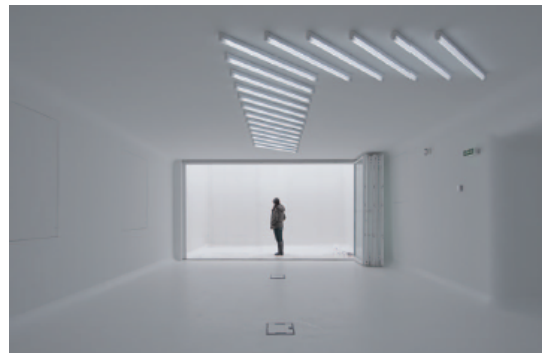
Chaque logement comprend une cuisine équipée et une salle de bain/toilettes. Draps, linge de bain et vaisselle sont fournis. Les logements sont chauffés par géothermie. Un espace buanderie commun aux résidents permet de faire des lessives sur place.

Espaces de travail :

Les résident.e.s se partagent des espaces de travail répartis de manière ouverte sur 192 m² et sur plusieurs niveaux dans le Château, chauffés et équipés d'internet et du téléphone. Pensé par les architectes comme un lieu de recherche et d'inspiration plutôt que comme un atelier de pratique, l'espace de travail n'est pas équipé de matériel audiovisuel ni d'outils techniques. Dans la mesure de son temps disponible, la régisseuse du Centre d'art pourra apporter une aide technique aux résident.e.s.



Notus Loci, réhabilitation du Château de Vassivière, par Berger&Berger et BuildingBuilding. © Guillaume Ziccarelli



Notus Loci, réhabilitation du Château de Vassivière, par Berger&Berger et BuildingBuilding. © Thomas Raynaud

Allocation de résidence : 11 000 €

Sous réserve de financement, chaque résident.e recevra une allocation de résidence globale (honoraires et frais de production) de 11 000 € T.T.C. (pour les équipes ayant postulé ensemble, cette somme sera à partager entre les différents collaborateur.ice.s de l'équipe).

Déplacements :

En complément, le Centre d'art remboursera les **frais de voyage aller-retour** de chaque résident.e depuis son lieu de vie des jusqu'à l'île de Vassivière **dans la limite de 500 € maximum** (pour les équipes ayant postulé ensemble, cette somme sera à partager entre les différents collaborateur.ice.s de l'équipe).

Le permis de conduire est indispensable. Le Centre d'art leur mettra à disposition **un véhicule à partager** avec l'équipe du Centre d'art, ainsi qu'un forfait carburant limité à 1 plein par mois.

Accès :

L'île de Vassivière (70 ha) est située sur un lac artificiel de 1000 ha, à 700 m d'altitude sur le Plateau de Millevaches en Limousin, au confluent des départements de la Haute-Vienne et de la Creuse, sur la commune de Beaumont-du-Lac, à 60 km de Limoges.

Les candidat.e.s ne devront pas craindre l'isolement.

Gare la plus proche Eymoutiers-Vassivière (13 km sans transports en commun).

Aéroport : Limoges (70 km).

Accompagnement des résident.e.s :

Le Centre d'art facilitera les recherches et rencontres des résident.e.s sur le territoire. Il les accompagnera par un soutien intellectuel et logistique, à travers les compétences de son équipe et le matériel dont il dispose.

Pendant toute la période de résidence, les architectes et paysagistes seront invité.e.s par l'équipe du Centre d'art à révéler aux publics des potentiels, à produire une pensée, à écrire un récit de leur expérience. Ces traces permettront à l'équipe du Centre d'art de mieux transmettre la création finale.

Il sera également demandé aux résidents :

- de faire un état des lieux mensuel de l'avancée de leurs travaux,
- de soumettre leur projet pour avis artistique et technique à l'équipe du Centre d'art, avant le lancement de la production,
- qu'une présentation de leur recherche en cours soit proposée aux habitants à l'occasion d'un événement organisé avec le Centre d'art.

Le vernissage est prévu pour le samedi 11 juillet 2020.

Pour postuler à la résidence

Conditions d'éligibilité :

Cet appel à résidence est ouvert aux architectes DPLG ou DE, paysagistes DPLG ou DEP, postulant seul.e ou en équipe pluridisciplinaire incluant un.e architecte DPLG ou DE ou un.e paysagiste DPLG ou DEP, de nationalité française ou de nationalité étrangère vivant en France, sans limite d'âge mais ayant terminé leur formation.

Les étudiant.e.s ne peuvent pas postuler seul.e.s mais doivent nécessairement s'associer à un.e architecte DPLG ou DE ou un.e paysagiste DPLG ou DEP.

Date limite d'envoi des candidatures : lundi 20 janvier 2020 à 12h00.

Dossiers de candidature :

Les candidatures sont à adresser (en français uniquement) par mail à l'adresse : residences@ciapiledevassiviere.com

Les dossiers devront comporter seulement 3 pièces jointes en format pdf (poids maximum de l'ensemble : 5 Mo) :

- Pour chaque collaborateur.ice de l'équipe : 1 dossier illustré représentatif et succinct de son travail général en pdf,
- Pour chaque collaborateur.ice de l'équipe : biographie (CV) en pdf listant diplômes, expositions, publications, résidences, bourses, etc, comprenant les coordonnées complètes de chaque candidat.e (adresse, mail, téléphone), date et lieu de naissance, lieu de vie actuel et statut de travail (numéro de Siret, Maison des artistes, Agessa...),
- Pour l'ensemble de l'équipe : 1 page de motivation ou d'intention (texte et/ou visuels sur 1 page A4 maximum, 2500 signes maximum), en pdf.

Les envois par courrier ou dépôts sur place au Centre d'art de DVD ou CD ne seront acceptés que dans le cas de créateurs utilisant l'image en mouvement (vidéo, film, diaporamas...) ou le son.

Processus de sélection :

Sous réserve de financement, les 3 paysagistes, architectes ou équipes pluridisciplinaires seront choisies sur la base de la pertinence artistique de leur démarche.

Suite à une phase de présélection à compter du lundi 20 janvier 2020, entre 6 et 10 finalistes seront prévenues à compter du vendredi 14 février 2020 par mail et invité.e.s à présenter par téléphone leur motivation à un jury qui se tiendra la semaine du 17 février 2020 pour une arrivée en résidence possible à partir du 30 mars 2020.

Le jury sera composé de représentants du Centre d'art, des partenaires financiers du Centre d'art (Drac Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine), de professionnels de l'architecture et du paysage, et des représentants des 3 communes participants au projet.

Suite au jury, l'équipe retenue sera prévenue immédiatement. Les autres équipes candidates seront prévenues par email après la date du jury.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous rendre sur le site : <http://www.ciapiledevassiviere.com> ou contacter Lucie You : 05 55 69 27 27 ou residences@ciapiledevassiviere.com

Le programme de résidences du Centre international d'art et du paysage reçoit le financement de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Ministère de la Culture – Drac Nouvelle-Aquitaine. Ce projet est soutenu par le mécénat de la Caisse des Dépôts. Au titre de ses résidences le Centre d'art est membre réseau national Arts en résidence: <http://www.artsenresidence.fr>



Mécénat